

**COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**SEDIF**

Adhésion de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge

**EXPOSE DES MOTIFS**

La communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) a formulé une demande d'adhésion au SEDIF pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge, par délibération du 11 février 2010.

Le comité syndical du SEDIF a approuvé cette demande d'adhésion en sa séance du 20 mai 2010.

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge, au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

P.J. : délibération du SEDIF

**COOPERATION INTERCOMMUNALE  
SEDIF**

Adhésion de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5212-1 et suivants,

vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration de la décentralisation,

vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

considérant que la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) a formulé une demande d'adhésion au SEDIF pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge, par délibération du 11 février 2010,

vu la délibération du 20 mai 2010 du comité syndical du SEDIF approuvant cette demande d'adhésion,

considérant que les communes membres du SEDIF doivent se prononcer sur cette adhésion,

**DELIBERE**

(par 44 voix pour et 1 voix contre)

**ARTICLE UNIQUE** : ACCEPTE l'adhésion de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) pour le territoire des communes d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge, au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

RECU EN PREFECTURE

LE 27 SEPTEMBRE 2010

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 SEPTEMBRE 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 SEPTEMBRE 2010